



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 janvier 2021 à 18 H 30

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept janvier à dix-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Martin d'Ardèche, dûment convoqué le vingt et un janvier, s'est réuni, dans la salle des mariages, à huis clos et au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Daniel DEL VAS, Maire.

Présents : Daniel DEL VAS, Maire, les adjoints : Jocelyne DEGUILLIEN, Daniel ARCHAMBAULT, Guillaume THAO, Yves BERRAUD, les conseillères et conseillers : Jean-François CAPPE, Jean-Jacques COUPIREAU, Delphine GILHARD (en audio), Emily JOSSIN-CHRISTIN, Elise JUILLET, Christine MALFOY,

Absents excusés : Géraldine LAURENT (pouvoir à Y. BERRAUD), Léo MOULIN (pouvoir à D. ARCHAMBAULT), Nadège PAWLIEZ (pouvoir à D. GILHARD) et Arnaud ROMAIN (pouvoir à JJ COUPIREAU)

Secrétaire de séance : G. THAO

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU VOTE

N° 2021-01 : Autorisation faite au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales Article L 1612-1 Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)...

M. le Maire propose les montants suivants :

➤ **BUDGET PRINCIPAL :**

Compte		Budgété en 2020	25,00%
2111	Terrains nus	2 900,00	725,00
2121	Plantations d'arbres	12 000,00	3 000,00
2128	Autres aménagements	14 445,46	3 611,37
21312	Bâtiments scolaires	40 000,00	10 000,00
21318	autres bâtiments publics	25 000,00	6 250,00
2151	Réseaux de voirie	2 000,00	500,00
2151	installations de voirie	13 000,00	3 250,00
21533	réseaux câblés	12 500,00	3 125,00
2158	autres matériels	13 600,00	3 400,00
2183	matériel de bureau & informatique	15 000,00	3 750,00
2188	autres immobilisations	12 000,00	3 000,00

➤ **BUDGET ANNEXE CAMPING LE VILLAGE :**

Compte		Budgété en 2020	25,00%
2157	Aménagements du matériel & outillage industriel	3 000,00	750,00
2184	mobilier	7 900,85	1 975,21

➤ **BUDGET ANNEXE HORODATEURS/PLAGES :**

Compte		Budgété en 2020	25,00%
2135	installations aménagements des constructions	15 317,68	3 829,42

➤ **BUDGET ANNEXE DEBARCARERE :**

Compte		Budgété en 2020	25,00%
2135	Installations aménagements des constructions	4 802,74	1 200,69
2151	Installations complexes spécialisées	27 000,00	6 750,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE M. le Maire** à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) tels que présentés ci-dessus,
- **DONNE pouvoir à M. le Maire** pour exécuter cette décision et signer les documents afférents »

N° 2021-02 : TARIFS CAMPING LE VILLAGE ET DATES D'OUVERTURE – SAISON 2021

M. le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs du camping le Village et propose les dates suivantes :

- **Ouverture** : du vendredi 2 avril au samedi 2 octobre 2021
- **Basse saison** : du 2 avril au 25 juin et du 29 août au 2 octobre 2021
- **Haute saison** : du 26 juin au 28 août 2021

TARIFS	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
1 forfait 2 per. 1 véhicule/nuit	12,80 €	15,80 €
campeur supplémentaire/nuit	3,30 €	4,40 €
Enfant moins de 13 ans/nuit	2,20 €	2,70 €
Enfant moins de 2 ans/nuit	gratuit	
véhicule supplémentaire/nuit	3,00 €	3,50 €
électricité (13 Amp)/nuit	4,20 €	4,20 €
Mobil-home 1-3 pers./semaine	290,00 €	530,00 €
Mobil-home 1-5 pers./semaine	320,00 €	560,00 €
tarifs dégressifs mobil-home (1-3 pers & 1-5pers.)	-10% la 2ème semaine	
	-20% la 3ème semaine	
Mobil-home /week-end	90,00 €	location à la semaine
Mobil-home nuit en plus	45,00 €	location à la semaine
animal/nuit	1,00 €	1,50 €
lave-linge le jeton	5,00 €	
aire camping car/vidange remplissage	4,50 €	
visiteurs (+ de 2 heures)	3,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les dates d'ouverture et les tarifs 2021 du camping Le Village tels que proposés ci-dessus,
- **DONNE pouvoir à M. le Maire** pour exécuter cette décision et signer les documents afférents.

N° 2021-03 : RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ – SAISON ESTIVALE 2021

« ...**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour la surveillance des baignades, la brigade verte et pour le renfort de l'équipe technique,

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE :**
 - Pour la surveillance des baignades :

- Le recrutement d'agents contractuels (2 postes) pour un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois allant du 1^{er} juillet au 31 août 2021 inclus.
- Ces agents assureront des fonctions de surveillant de baignade à temps complet,
- Ils devront justifier au minimum d'un brevet leur permettant d'exercer les fonctions de Maître Nageur Sauveteur (BNSSA, BEESAN...),
- La rémunération des agents sera rattachée à l'échelle indiciaire du grade d'opérateur des APS,
- Pour la brigade verte :
 - Le recrutement d'agents contractuels (2 postes) pour un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois allant du 1^{er} juillet au 31 août 2021 inclus,
 - Ces agents assureront des fonctions de d'entretien des plages et de leurs abords à temps complet,
 - La rémunération des agents sera rattachée à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique,
- Pour le renfort de l'équipe technique :
 - Le recrutement d'agents contractuels (1 poste) pour un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois allant du 1^{er} juin au 31 août 2021 inclus,
 - Ces agents assureront des fonctions d'agent technique polyvalent auprès des services techniques de la commune à temps complet,
 - La rémunération des agents sera rattachée à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DIT QUE** les crédits correspondants seront inscrits au budget.
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour exécuter cette décision et signer les documents afférents »

N° 2021-04 : CRÉATION DE LA COMMISSION TOURISME ET COMMUNICATION

« ...Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DIT QUE** les crédits correspondants seront inscrits au budget.
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour exécuter cette décision et signer les documents afférents.

Mme DEGUILLIEN et MALFOY et MM DEL VAS, CAPPE, COUPIREAU et BERRAUD souhaitent faire partie de cette commission.

Le Conseil municipal dit que, selon les dossiers, l'ensemble de ses membres pourra faire partie de la commission Tourisme et Communication. »

N° 2021-05 : PROJET POUR LA MAISON FORESTIÈRE

« M. le Maire explique à l'assemblée que dans le bois communal, situé sur la commune d'Aiguèze, une ancienne maison forestière construite en 1882 est abandonnée et en piteux état.

M. le Maire explique à l'assemblée que M. et Mme NICOLLE proposent à la commune de prendre à leur charge la réhabilitation intégrale du bâtiment en vue d'y créer un logement familial.

M. et Mme NICOLLE proposent 2 solutions :

- 1) une vente à un prix raisonnable compte tenu de l'état de la bâtisse,
- 2) une cession à titre gracieux, sous la forme d'un bail emphytéotique, pour qu'à terme le bâtiment restauré revienne à la commune.

M. le Maire demande au Conseil municipal un accord de principe sur l'une de ces 2 propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **REFUSE** les propositions présentées ci-dessus.
- **DIT** qu'une étude doit être menée pour l'avenir de ce bâtiment.

M. COUPIREAU s'est abstenu et M. le Maire a voté pour. »

N° 2021-06 : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA GENDARMERIE

« **M. le Maire rappelle** à l'assemblée que durant la saison estivale la commune met à disposition des gendarmes des locaux qui sont mal isolés et qu'il est temps d'y faire des travaux d'isolation et de climatisation.

M. le Maire donne la parole à M. Berraud, 4^{ème} adjoint en charge de ce dossier.

M. Berraud explique à l'assemblée qu'il a consulté des entreprises pour ces travaux. Les entreprises qui ont répondu sont les suivantes :

- Pour la climatisation :
 - DSF FROID ET CLIMATISATION (Bourg Saint Andéol),
 - VALLOS PRATELEC (Saint Marcel D'Ardèche).
- Pour l'isolation :
 - ALMA MULTISERVICES (Saint Marcel d'Ardèche),
 - VALLOS PRATELEC (Saint Marcel D'Ardèche).

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **ACCEPTÉ** le principe d'engager des travaux de rénovation du poste saisonnier de gendarmerie, 5 contre : Mmes GILHARD, PAWLIEZ et JOSSIN-CHRISTIN et M. THAO,
- **Le Conseil Municipal estime** que le nombre d'offres n'est pas suffisant pour lui permettre de faire un choix et **DEMANDE** à **M. BERRAUD** une nouvelle consultation d'entreprises. »

N° 2021-07 : CONVENTION DE TRANSMISSION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DES ACTES EN PRÉFECTURE

«... **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** la signature de **la convention de transmission par voie électronique des actes en préfecture.**
- **DONNE pouvoir** à **M. le Maire** pour exécuter cette décision et signer les documents afférents. »

N° 2021-08 : AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSMISSION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE POUR LES ACTES BUDGÉTAIRES EN PRÉFECTURE

« ...**M. le Maire demande** au **Conseil Municipal** l'autorisation pour signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **AUTORISE** la signature de l'avenant à la convention de transmission par voie électronique des actes en préfecture, pour la dématérialisation des actes budgétaires.
- **DONNE pouvoir** à **M. le Maire** pour exécuter cette décision et signer les documents afférents. »

1) EPHAD : où en est-on ?

M. le Maire explique que les visites d'acquéreurs potentiels se poursuivent. Des propositions restent à affiner et à confirmer. A ce stade, il faut rester prudent.

Un diagnostic amiante va être réalisé.

M. le Maire explique qu'une demande de modification du PLU a été déposée pour le nombre de places de parking/logement. Elle a été acceptée et est en cours de finalisation.

Mme Deguillien explique que les agents des services techniques ont rangés le mobilier restant afin de faire un inventaire.

Mme Malfoy explique que 2 anciens agents de l'Ephad auraient dû faire un inventaire. Le Conseil Municipal n'en a pas eu connaissance.

M. le Maire rappelle qu'il reste à ce jour 1 400 000 € à rembourser. La Caisse des dépôts (CDC) avait accepté un report des remboursements de 18 mois. Depuis décembre 2020, le CCAS doit reprendre les remboursements mais ne dispose pas des fonds. Une négociation est en cours avec la CDC pour que la commune les reprenne à son compte soit 81 000 € par an et pour ne pas payer de pénalités en cas de remboursement anticipé de l'emprunt.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.

Le Maire
Daniel DEL VAS

